



## Tube de sang perdu par le laboratoire

-----  
Par Alafraise33

Bonjour à tous ,

Je me retrouve dans une situation compliquée à cause d'une faute que je trouve grave de la part du laboratoire d'analyse.

J'ai commencé il y a 10 jours une stimulation hormonale dans le cadre d'un parcours PMA ( ponctions ovocytaires et FiV ICSI ). Dans ce protocole , lors de ma dernière semaine de stimulation je dois réaliser le lundi, mercredi et vendredi , une échographie de monitoring ainsi qu'une prise de sang pour évaluer l'évolution des hormones et des follicules et adapter mon traitement.

Hors , le vendredi , jour le plus important pour déterminer la suite du protocole, le laboratoire a égaré mon tube de sang ! Ils ne savent pas où il est ! Je trouve ça juste aberrant ! Et du coup le CHU n'a pas reçu les résultats et ont dû baser leur décision uniquement sur l'échographie.

Déjà que cette période est ultra stressante mais dans ce contexte c'est encore pire ! Je ne sais pas si la bonne décision a été prise puisque le corps médical n'a pas pu avoir toutes les informations nécessaires.

J'aimerais savoir si il existe un recours légal contre le laboratoire ?

Merci d'avance à tous pour votre aide .

-----  
Par vivi2501

"

Vous n'êtes pas satisfait de votre prise en charge dans un établissement de santé (..)

cliquez sur le lien ci-dessous

[url=https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/signalement-sante-gouv-fr/ou-s-adresser-pour-effectuer-une-reclamation]https://solidarites-sante.gouv.fr/soins-et-maladies/signalement-sante-gouv-fr/ou-s-adresser-pour-effectuer-une-reclamation[/url] "

-----  
Par isernon

vivi2501,

votre réponse n'est pas une réponse juridique mais le début d'un roman qui va encore stresser un peu plus alafraise33.

-----  
Par Nihilscio

Bonjour,

J'aimerais savoir si il existe un recours légal contre le laboratoire ?

Oui, bien sûr. Il y a une faute causant un préjudice, cela permet d'exercer un recours, ne serait-ce que selon les dispositions de droit commun du code civil. Mais, malheureusement, ce n'est pas le recours qui fera retrouver le tube en temps voulu.

Par ailleurs, un laboratoire de biologie médicale est dirigé soit par un médecin soit par un pharmacien. L'erreur devrait être signalée à l'ordre des médecins ou à l'ordre des pharmaciens.

Pour engager un recours, disciplinaire ou judiciaire, mieux vaudrait s'adresser à un avocat.

Les laboratoires traitent des milliers de flacons. Malgré la rigueur des protocoles, une erreur d'étiquetage peut se

produire et cela pourrait expliquer la perte du tube. Ce n'est pas pour rien que, lorsqu'on donne son sang, on est interrogé à au moins trois reprises sur son identité : il s'agit d'être sûr que la bonne étiquette est collée sur la bonne poche.

-----  
Par Alafraise33

Vivi 2501, vous avez un peu trop d'imagination ;)

@nihilscio, merci d'avoir pris le temps de me lire et de répondre . Je n'ai malheureusement pas les moyens d'engager un avocat . C'est pourquoi je souhaitais déjà me renseigner pour savoir si ça valait le coup ou si , c'était inutile ..

-----  
Par Nihilscio

Si ça vaut le coup, je n'en sais rien. Je ne suis pas médecin et suis totalement incapable d'évaluer les conséquences de la perte du tube.

A défaut d'avocat, des associations d'aides aux victimes d'erreurs médicales pourraient vous donner des conseils.

-----  
Par Alafraise33

Vivi 2501, vous avez un peu trop d'imagination ;)

@nihilscio, merci d'avoir pris le temps de me lire et de répondre . Je n'ai malheureusement pas les moyens d'engager un avocat . C'est pourquoi je souhaitais déjà me renseigner pour savoir si ça valait le coup ou si , c'était inutile ..